

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1113

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 QUATER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« ont »

le mot :

« tiennent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.